

**II MÉRIGNAC** La semaine prochaine, la ville dévoilera au public ses propositions pour le Plan Local d'Urbanisme. Claude Baudry, adjoint à l'urbanisme, nous en précise les grandes lignes

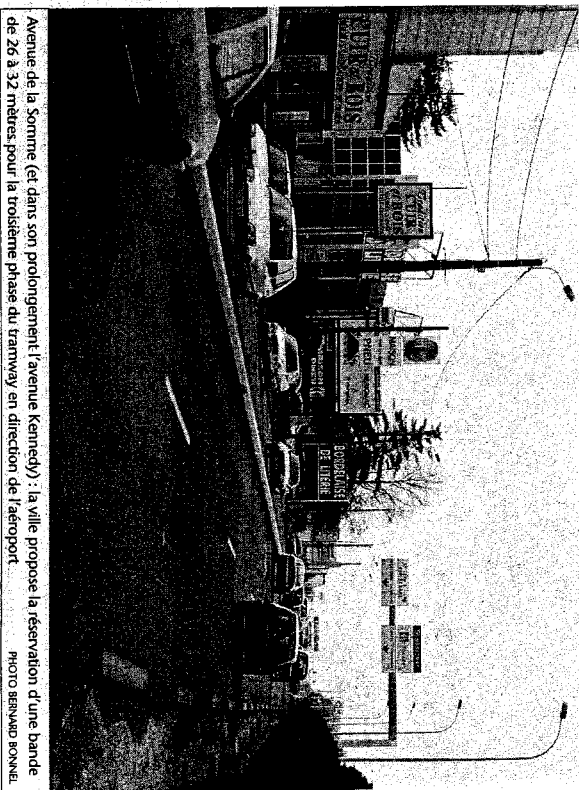
# PLU : la ville avance ses réserves

de Jacques Ripoché

Le lundi avant la séance publique consacrée au Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la Communauté Urbaine, le conseil municipal se réunira en privé. À ce sujet, mais également au sujet du Plan Local d'Urbanisme (PLU). En effet, les propositions de la ville sont aujourd'hui formalisées et vont désormais être présentées : à l'ensemble des élus d'abord, à la population ensuite à la faveur de réunions de Conseils quartier qui interviendront dans le courant de la semaine prochaine (1). À ce stade, les propositions de la ville concernent les "emplacements réservés" (ER). Les zones plus ciblées sur les zonages et les règlements, c'est à dire les menaces au niveau de la parcelle, seront abordées dans le courant du premier trimestre 2004.

Ces propositions d'emplacements réservés s'appliquent aux transports, à la voirie, aux équipements publics et aux espaces boisés. S'agissant des transports, Claude Baudry, adjoint à l'urbanisme, évoque "la troisième phase du tramway" (ou "autre moyen" de transport en site propre). En deux directions : vers la zone économique aéroportuaire d'une part, vers le nord-ouest de la ville d'autre part. La desserte de secteurs Yser, les Ardillos, Caproyon, les Pins, reste, en effet, une priorité forte de la municipalité.

« **Un maillage cohérent** »  
Concrètement, explique l'adjoint, cela signifie, entre les Quatre Chemins et l'Aéroport, la réservation d'une bande "de 26 à 32 mètres" avenue de la Somme<sup>2</sup> et avenue Kennedy. Concernant la desserte des quartiers, l'idée repose sur un "maillage cohérent"



Avenue de la Somme (et dans son prolongement l'avenue Kennedy) : la ville propose la réservation d'une bande de 26 à 32 mètres pour la troisième phase du tramway en direction de l'aéroport. PHOTO BERNARD BONNEL

## L'avènement des « circulations douces »

Dans le domaine des "circulations douces", autrement dit des voies cyclables et/ou piétonnes, les choses sont appelées à bouger. La volonté municipale, explique Claude Baudry, est de créer "un maillage" de nature à "rompre/isoler" de certains quartiers. Il s'agit de faire en sorte que, grâce à une piste appropriée, les gens n'aient plus à faire le tour de leur quartier en voi-

ture pour se déplacer d'un point à un autre. L'adjoint cite, par exemple, l'avenue des Eyiquens qui complètera deux stations de tramway (Vigny-Eyiquens et Eyiquens-Mendes-Franco) : la ville propose de réserver des emplacements qui, après aménagements, permettraient notamment aux gens de "rompre/d'aller" (prendre le tram à pied). De même une circulation douce est-elle envisagée à

Beutre, le long du ruisseau "les Ondines" entre le chemin de la Procession et la rocade. Quant au cheminement dit de la Devèze, entre Mondésir et le centre ville, sa continuité pose problème dans la mesure où il traverse de part de bout un emplacement qui est proposé à la réservation pour un éventuel contournement.

entre les voies de la ville et celles propres aux quartiers. Ce qui ne va pas sans inconvénient. Ainsi en direction de Caproyon, l'avenue de la Libération, dans sa partie comprise entre la place Char-les de Gaulle et la rue de Candjan, pose-t-elle problème à un élar-

gisement parce que bordée de maisons. "Ce n'est pas actif", précise Claude Baudry. En revanche, c'est bien un élargissement "justifié" à 16 mètres" qui est envisagé pour la rue Fustiel de Couhangues en tant que "voie de contournement du centre ville". En matière

de voirie proprement dite, il n'est pas prévu de création de voie nouvelle mais un emplacement est toutefois réservé pour un élargissement, "si nécessaire", de la rue Alfred de Mussel.

## Logement social dans tous les

**quartiers.** Concernant les équipements publics (hors ZAC et périmètres d'études pré-opérationnels) Claude Baudry annonce des réservations d'emplacements pour du logement social dans tous les quartiers. "Du logement social" précise-t-il, "tel que la loi SRU nous oblige à le faire et dans la logique de mixité sociale qui a toujours été la nôtre". Mais il ajoute aussi qu'il n'y aura pas forcément "que du logement social dans ces endroits".

Les terrains réservés pour les équipements sportifs sont au nombre de trois : à Beutre (planche des sports à creux), à La Forêt (emplacement à confort) et à Bourrain (gymnase ouvert aux associations à créer en relation avec le collège).

Au titre des équipements sociaux, la réservation de divers terrains est prévue pour l'accueil de chômeurs, de maisons de retraites publiques ou foyers. Au niveau scolaire enfin, une réserve est dégagée pour l'extension future du groupe scolaire de la Glacière.

Concernant les espaces boisés, Claude Baudry indique qu'un "relevé exhaustif de l'existant" a été effectué, la volonté de la ville étant de respecter le boisement et de le conforter. Concrètement, il n'est pas envisagé la création de nouveaux espaces, mais la protection de ceux qui ne bénéficient pas encore de classement. C'est ainsi qu'il est proposé de "classer" le parc de l'Épic. Enfin, une nouvelle notion d'"appartenance" est proposée aux "paysages". Elle concerne le secteur sud de la VDO et de la dé-

limitation de Beutre.

Quant aux zones d'activités économiques, leur champ d'extension se situe au niveau de la zone aéroportuaire, avec au nord, le projet phare du Technoparc.